

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1163

présenté par
Mme Lang

à l'amendement n° 455 de Mme Descamps

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 5 TER, insérer l'article suivant:

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.